

LE BOIS DES FORÊTS FRANÇAISES Une opportunité de développement pour les territoires ruraux



LE BOIS DES FORÊTS FRANÇAISES Une opportunité de développement pour les territoires ruraux

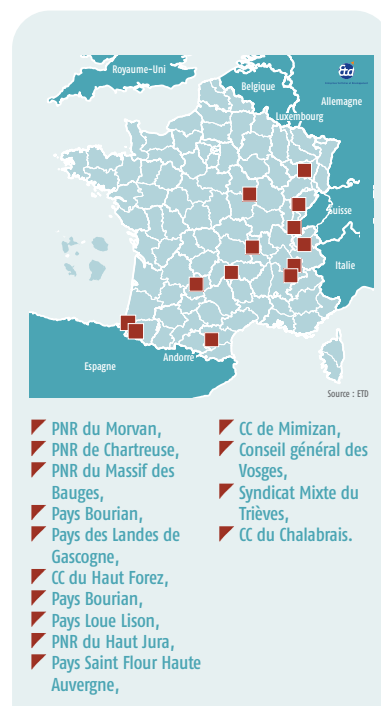
Comment créer les conditions d'un ancrage local de la valeur ajoutée issue de l'exploitation et de la transformation du bois ? Comment, dans cette perspective, aider les acteurs économiques de la filière bois à améliorer leur compétitivité dans un contexte de concurrence internationale ? Le territoire peut-il être un lieu de mise en cohérence des acteurs du monde de la forêt et du bois ? Peut-on susciter l'émergence de démarches de coopération entre acteurs ? Y a-t-il une place pour un développement local fondé sur la valorisation des ressources forestières couplant bois énergie et bois construction ? Quel peut être le rôle des politiques publiques pour accompagner cette dynamique ?

C'est pour tenter d'apporter des éléments de réponse à ces questions, qu'Entreprises Territoires et Développement (ETD) et la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCoFor) ont répondu en partenariat à l'appel à projets lancé par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et la DIACT sur la thématique « Territoires, activités économiques et développement durable » ; une démarche destinée à nourrir le séminaire de lancement du Réseau rural national, qui s'est tenu les 9 & 10 décembre 2008 à Bordeaux.

La présente note fait état de la synthèse des travaux réalisés dans ce cadre. Elle présente les principaux leviers d'actions identifiés et analysés au cours de cette démarche, les expériences porteuses de solutions novatrices repérées en région. Son ambition est aussi d'identifier les champs de questionnements qu'il est nécessaire d'investir plus avant afin de mieux ancrer le développement des filières bois-énergie et bois-construction dans les stratégies des territoires ruraux.

SOMMAIRE

Mieux connaître la ressource mobilisable à l'échelle des territoires	p. 5
Une forêt sous-exploitée avec un important potentiel de valorisation	p. 5
Promouvoir une analyse de la ressource à l'échelle territoriale	p. 6
Intégrer la demande externe dans le diagnostic de la ressource et de ses débouchés	p. 8
Développer les coopérations à différentes échelles territoriales	p. 9
De nouvelles voies de recherche à investir	p. 9
Favoriser une meilleure articulation des activités de 1^{re} et 2^e transformation	p. 10
Une inadéquation de l'offre de produits sciés	p. 10
Un affaiblissement du tissu d'entreprises artisanales de la 1 ^{re} transformation	p. 11
S'inscrire dans des démarches collectives à l'échelle des territoires	p. 11
De nouvelles voies de recherche à investir	p. 15
Favoriser l'innovation et le transfert de compétences	p. 16
Un marché en évolution	p. 16
Une progression nécessaire des compétences et un effort de R&D	p. 17
Favoriser les processus d'innovation au sein du tissu des PME	p. 18
De nouvelles voies de recherche à investir	p. 18
Faire de la commande publique et des politiques d'urbanisme des vecteurs efficaces de développement de la filière bois	p. 19
Promouvoir le volontarisme des collectivités publiques	p. 19
S'appuyer davantage sur les CAUE	p. 21
De nouvelles voies de recherche à investir	p. 21
Conclusion	p. 22



Contact ETD
Sylvain Baudet
s.baudet@etd.asso.fr

L'intérêt suscité par le développement des filières bois-énergie et bois-construction correspond à un double enjeu.

Enjeu environnemental en premier lieu. Le bois rassemble en effet les qualités d'un matériau écologique, naturel et renouvelable. Il répond aux exigences du développement durable en participant à la limitation et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Utilisé comme énergie, il se substitue aux énergies fossiles et la reconstitution de la biomasse récoltée stimule un nouveau stockage de CO² neutralisant le CO² émis au moment de la combustion. Utilisé comme matériau de construction, le bois nécessite généralement moins d'énergie pour sa transformation. Le bois-construction contribue en outre au stockage des gaz à effet de serre produits. C'est un puits de carbone qui stocke le CO² pendant la durée de vie du matériau.

Enjeu économique, en second lieu. On peut en effet constater :

- une forêt française globalement sous-exploitée avec une récolte qui ne représente qu'environ 60 % de l'accroissement biologique naturel ;
- une balance commerciale déficitaire continuant à se dégrader pour les produits de sciage, de charpente et menuiserie (- 1,7 milliard d'euros en 2007, contre - 0,8 milliard d'euros en 2000) ;
- une filière peu structurée, marquée par une forte atomisation et un cloisonnement entre les différents métiers.

Dans le même temps, on observe une demande en forte croissance portée par la montée en puissance des préoccupations environnementales qu'il s'agisse de bois construction ou de bois énergie, avec l'apparition sur ces marchés de gros opérateurs (par exemple Bouygues, Bénéteau dans le bois construction, Dalkia dans le bois énergie).

Cette situation paradoxale a conduit les pouvoirs publics - au plan national ou régional notamment - à renforcer les stratégies de développement de la filière forêt - bois à la croisée des enjeux économiques et de développement durable, comme le montrent les propositions faites lors du Grenelle de l'environnement.

Le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dans son article 29, l'explique clairement en ces termes : « la biodiversité forestière ordinaire et remarquable doit être préservée et valorisée, dans le cadre d'une gestion plus dynamique de la filière bois. La production accrue de bois, en tant qu'éco-matériau et source d'énergie renouvelable, doit s'inscrire dans des projets de développement locaux ». Ces derniers représentent ainsi une alternative pour placer la forêt et sa filière au cœur des stratégies de développement durable des territoires ruraux.

Le travail conduit en 2008 par ETD et la FNCoFor s'inscrit pleinement dans cette perspective. S'appuyant sur une analyse de projets menés sur une quinzaine de territoires engagés dans des actions de soutien à la filière (communautés de communes, PNR, Pays), ainsi que sur l'interview d'une quarantaine d'acteurs - experts nationaux, professionnels du bois, acteurs territoriaux - la démarche conduite a permis d'identifier les principaux freins et leviers pour une telle valorisation de la ressource forestière, en pointant notamment l'intérêt d'un effort accru dans le domaine du bois construction, qui non seulement semble plus rémunérateur et créateur d'emplois que le bois énergie mais qui permet aussi d'accroître la ressource en bois énergie.

Les investigations conduites ont permis de faire ressortir des points clés que nous proposons de synthétiser autour des quatre orientations suivantes :

- Mieux connaître la ressource mobilisable en qualité et quantité à l'échelle des territoires ;
- Favoriser une meilleure articulation des activités de 1^{re} et 2^e transformation ;
- Favoriser l'innovation et le transfert de compétences auprès des artisans ;
- Faire de la commande publique et des politiques d'urbanisme des vecteurs efficaces de développement de la filière bois.

Mieux connaître la ressource mobilisable à l'échelle des territoires

La forêt occupe 155 000 km² soit un taux de boisement de 28,2 % (surface des forêts rapportée au territoire national, source : Inventaire Forestier National), une superficie qui a augmenté de 50 % depuis 1950, ce qui situe la France en troisième position en Europe derrière la Suède et la Finlande en termes de surface boisée.

Au-delà du potentiel économique qu'elle représente, la forêt française est également un réservoir de biodiversité remarquable, avec une grande variété de peuplement (128 essences distinctes dont 30 seulement sont exploitées) et 66 % des habitats français répertoriés dans la base européenne Corine Biotope. La forêt française recèle de ce fait un important potentiel d'adaptation aux changements globaux, et notamment aux changements climatiques.

Une forêt sous-exploitée avec un important potentiel de valorisation

Deux tiers de prélèvement est effectué globalement chaque année sur la croissance annuelle du massif forestier (62 millions de m³ récoltés annuellement alors que l'accroissement biologique naturel de la forêt est estimé à 103 millions de m³ par an), ce qui laisse à penser que le potentiel de valorisation reste important. Dans une étude publiée en octobre 2007, le CEMAGREF évalue globalement la disponibilité supplémentaire en bois industrie ou bois énergie (BIBE) à près de 18 millions de m³ par an au cours des 10 prochaines années. Dans cette perspective, un potentiel supplémentaire de 4,7 millions de m³ par an de produits connexes de scierie serait également envisageable si la récolte de bois d'œuvre augmentait.

Le potentiel de valorisation doit cependant être modulé, au cas par cas, sur le terrain, en fonction des causes de sous-exploitation, qui peuvent être diverses :

- Sociales : une partie n'est pas exploitable car réservée à d'autres usages : récréatifs, espaces remarquables destinés à préserver la biodiversité, à la lutte contre l'érosion... ; la propriété privée, qui représente un peu plus de 10 millions d'ha soit presque 2/3 de la surface totale, est très morcelée. Les 1 100 000 propriétaires de la forêt française possèdent en moyenne une forêt de 7 hectares, et un quart de cette forêt privée concerne des parcelles de 1 à 4 hectares. Sur ces petites parcelles, les propriétaires qui ne peuvent en tirer généralement que de maigres revenus et à intervalles très espacés se situent plutôt dans un rapport patrimonial et affectif ;
- Techniques : divers facteurs limitent l'exploitabilité de la ressource, le relief notamment, et entraînent des surcoûts d'exploitation.
- Administratives et juridiques : le système français, conçu pour éviter la surexploitation des forêts est inopérant pour la sous-exploitation.
- Économiques et industrielles : la diversité de la ressource induit une offre insuffisamment structurée pour l'aval de la filière ; de ce fait, certaines essences restent en dehors des circuits de commercialisation et de valorisation (chêne de second choix, châtaignier, pin d'Alep).

Promouvoir une analyse de la ressource à l'échelle territoriale, régionale ou de massif

Pour l'ensemble de ces raisons, une lecture des chiffres globaux ne permet pas d'apprécier la réalité du potentiel réellement mobilisable de la ressource forestière, et s'avère souvent inopérante pour dépasser le simple constat d'un différentiel entre volumes disponibles et volumes globalement valorisés. Une approche fine est de ce fait nécessaire pour évaluer le potentiel réellement mobilisable, en quantité et qualité, en intégrant l'ensemble des facteurs qui impactent l'exploitation.

Dans ce contexte, les échelles territoriales, régionales ou de massifs ressortent selon les configurations comme des mailles pertinentes pour réaliser une analyse de la ressource forestière mobilisable, sur laquelle peut se fonder une stratégie opérationnelle de gestion durable et de valorisation économique de la forêt. En particulier, cette démarche présente l'intérêt de :

1. mettre à jour les synergies potentielles entre filières bois-construction et bois énergie qui peuvent être mise en place dans des logiques de coopération à l'échelle des territoires,
2. déceler les éventuels risques de déstabilisation de filières économiques existantes, sur une base objective,
3. servir de supports à l'élaboration d'une stratégie opérationnelle de mobilisation et d'orientation des choix de valorisation économique de la forêt.

1. L'échelle territoriale, espace de mise en cohérence des acteurs pour une valorisation couplée du bois construction et du bois-énergie

Le développement de la filière bois-construction s'accompagne d'un accroissement des quantités disponibles de produits connexes, liés à l'exploitation des forêts et des scieries. Valorisables notamment sous forme d'énergie, ils contribuent à la viabilité économique et à la consolidation de la filière bois dans son ensemble. Mais la prise en compte de ces potentialités de valorisation n'est envisageable qu'à l'échelle territoriale où les synergies et les solidarités peuvent se nouer, où des circuits d'approvisionnement peuvent s'organiser.

À cet effet, de plus en plus de politiques publiques territoriales et régionales énoncent leur volonté de coupler leur démarche de valorisation des filières bois-construction avec celle portant sur le développement du bois énergie (cf. *politique de la région Midi-Pyrénées, ou du Département des Vosges*). Pourtant, les démarches existantes et en projet sont ponctuelles et restent à ce jour de portée limitée. Le plus souvent il s'agit de valoriser les résidus de scieries pour alimenter en énergie un équipement spécifique de proximité.

Dans ces conditions, une analyse fine des potentiels réellement mobilisables à l'échelle territoriale et préalable à toute action de valorisation de la forêt, permettrait de faire ressortir de manière plus évidente les effets de synergie possible au point d'articulation des filières bois-construction et bois-énergie.

2. Risques d'éviction ou de déstabilisation de filières : l'intérêt d'une stratégie à l'échelle territoriale

Sur certains débouchés du bois, les filières d'approvisionnement s'organisent pour tout ou partie à l'échelle territoriale, régionale ou de massif. Dans ces conditions, considérer qu'il existe globalement un potentiel non valorisé sur la ressource ne signifie pas qu'il ne puisse y avoir de tensions, ou de conflits d'usages sur la ressource à l'échelle de ces territoires.

En effet, les mécanismes d'ajustement de l'offre et de la demande ne fonctionnent pas comme sur un marché classique dans la mesure où la ressource forestière n'est, par nature, pas extensible dans un horizon temporel de court, moyen et même long terme.

Dans ces conditions, une hausse de la demande en bois ne se traduit pas par une augmentation de l'offre mais par une pression sur la ressource localement disponible et sur les prix. À défaut de mécanismes de régulation du marché à l'échelle de ces territoires, peuvent apparaître des risques de déstabilisation de filières qui peuvent être globalement destructeurs d'activités et d'emplois (cf. *illustration 1*).

Cette situation explique les réactions parfois vives des industriels de la papeterie et des panneaux face à l'augmentation de la demande en bois énergie.

L'analyse des conditions de mobilisation de la ressource doit permettre dès lors de réaliser un arbitrage sur l'utilisation de cette ressource, faisant appel à la responsabilité des détenteurs de celle-ci, mais aussi des élus en charge d'organiser la cohérence des démarches de développement sur leur territoire.

ILLUSTRATION 1

Les risques de déstabilisation des filières d'approvisionnement du bois-énergie et des industries de la papeterie et des panneaux, via les mécanismes de formation des prix

Les filières bois-énergie, papier-carton et panneaux sont consommatrices de sous-produits de l'exploitation forestière (plaquettes forestières, connexes de scieries). Le prix de marché de la matière première est fonction de la pression locale ou régionale sur la ressource. Il varie d'une région à l'autre, en fonction de la concentration des utilisateurs. Pour les produits fatals (connexes de scieries), il n'y a pas par définition de coût de production associé au produit. En revanche, la plaquette forestière a un coût de production correspondant au coût de mobilisation et de transformation de la ressource. Elle s'échange sur le marché à un prix supérieur à celui des produits connexes de scierie.

Dans une pure logique économique, les collectivités locales peuvent donc avoir intérêt à privilégier le connexe de scierie aujourd'hui moins cher, pour alimenter leur système de chaufferie au bois. Mais s'il y a tension sur la ressource, elles risquent de ce fait de contribuer au renchérissement des prix et déstabiliser les filières d'approvisionnement de la papeterie, et de la panneauterie dont l'équilibre économique dépend de manière sensible de l'évolution des prix des intrants.

Dans une logique d'intérêt général, et sur la base d'une analyse objective de la ressource mobilisable, la collectivité peut ainsi préférer se tourner vers une ressource plus chère, mais qui contribuera à maintenir l'activité et l'emploi des secteurs du papier et des panneaux.

3. Éclairer les choix publics pour instaurer une stratégie de valorisation de la forêt

Au-delà, cette démarche peut également constituer, sur la base de l'analyse de la ressource et de ses usages, un outil précieux d'aide à la décision, support, par exemple, à la définition :

- d'un plan global de mobilisation et de desserte de la forêt publique et privée,
- de la stratégie de localisation optimisée d'outils mutualisés (plateformes de tri et de stockage des bois, par exemple),
- de contrats d'approvisionnement destinés à sécuriser aussi bien les acheteurs que les vendeurs.

Cette démarche gagne en pertinence et en efficacité dans un cadre de réflexion concerté qui implique l'ensemble des parties prenantes, sur la base d'une analyse incontestable et partagée de la ressource forestière mobilisable (cf. *Illustration 2*).

ILLUSTRATION 2

Le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT), un exemple d'outil opérationnel d'aide à la décision au service des territoires

Le PAT (Plan d'Approvisionnement Territorial) est un outil SIG d'analyse de la ressource forestière et d'aide à la décision, développé par la FNCoFor, dans le cadre du programme « 1000 chaufferies bois pour le milieu rural » soutenu par le ministère de l'agriculture et de la pêche et l'ADEME.

Destiné à éclairer les élus sur la base de données compilées issues de différentes sources (ONF, CRPF, Inventaire national, coopératives forestières...) et cartographiées, ce modèle permet de quantifier et qualifier les volumes mobilisables sur 20 ans, ainsi que les coûts d'exploitation, en fonction des contraintes existantes (environnementales, structurelles...) Le système simule également les investissements (plateforme de tri et de stockage des bois, réseaux de chaleur et chaufferies au bois...) à réaliser pour optimiser la valorisation locale de la ressource. Les paramètres sont définis avec le maître d'ouvrage en fonction de différents scénarios. Les hypothèses sont consolidées et validées dans le cadre d'un comité d'expertise réunissant l'ensemble des parties prenantes de la filière forêt / bois.

D'abord conçu dans une optique de valorisation du bois pour l'énergie, cet outil est désormais développé pour intégrer les données portant sur le bois d'œuvre. Au final, il s'agit de donner aux élus les moyens de mettre en place une stratégie d'approvisionnement forestier à l'échelle du territoire, sur une base d'analyse quantifiée, objectivée et partagée.

Intégrer la demande finale externe au territoire dans le diagnostic initial de la ressource et de ses débouchés

La démarche préconisée s'appuie sur la mise en regard des ressources et des débouchés sur un espace territorial donné.

Dans le secteur du bois-construction, l'approche de la demande s'apprécie toutefois à des échelles géographiques variables selon la nature artisanale ou industrielle de l'offre constructive. La quantification et qualification de la demande en **bois-construction** est globalement celle du territoire d'observation lorsqu'il s'agit d'une offre artisanale, pour peu que le bassin d'habitat y soit suffisamment développé et que les artisans locaux y trouvent l'essentiel de leur débouché. Lorsqu'il s'agit d'une offre constructive à caractère industriel, le bassin de chalandise est variable mais a tendance à dépasser les échelles territoriales, voire régionales (cf. *illustration 3*).

Avec le développement de la maison ossature bois « prête-à-poser » et le développement des process industriels, l'offre à caractère industriel tend en outre à se développer. L'écoulement de la production est donc parfois en grande partie situé à l'extérieur du territoire d'observation. Il s'agit d'une base exportatrice, moteur du développement du territoire, et un paramètre à intégrer dans le modèle d'observation et d'analyse.

ILLUSTRATION 3

la politique de développement de l'entreprise OSSABOIS

Selon Pascal Chazal, PDG de l'entreprise OSSABOIS, leader national de la Maison Ossature Bois, une unité de production de maison ossature bois trouve, dans le cadre du modèle industriel de production de l'entreprise OSSABOIS, son point d'équilibre économique à partir d'un seuil de 500 unités d'habitations construites annuellement. Selon les bassins d'habitat et le niveau actuel de la demande en maisons ossature bois (5 % du marché global de la construction), il faut donc proposer une offre constructive sur un bassin de chalandise d'environ 250 kms de rayon. C'est le raisonnement appliqué sur les deux sites de fabrication adossés à la ressource, l'un dans la Loire, et l'autre dans les Vosges, et pour le choix d'une implantation à venir sur le massif des Landes.

Développer les coopérations à différentes échelles territoriales

La définition d'une politique concertée d'approvisionnement à l'échelle du territoire ne doit pas faire oublier que la demande en **bois-énergie** s'affranchit également des délimitations territoriales et se développe en secteur urbain, où la ressource n'est pas présente. En effet, un nombre croissant de communes urbaines envisagent aujourd'hui l'intégration du bois dans les chaufferies existantes ou les réseaux de chaleur, en remplacement ou en complément du gaz naturel notamment, et retiennent cette option pour des constructions neuves.

Ces projets peuvent avoir un effet dynamisant sur l'ensemble des territoires qui souhaitent s'orienter vers cette solution énergétique. En effet, des chaufferies bois de 1 à 5 MW et des réseaux de chaleur de quelques kilomètres construits en milieu urbain permettront au bois-énergie de se constituer en filière économique à part entière. Grâce à une meilleure structuration de l'approvisionnement, ils pourront dynamiser par effet d'entraînement des projets de taille plus modeste en milieu rural, dont la rentabilité est plus difficile à obtenir sans les aides existant actuellement.

Les territoires ruraux, détenteurs de la ressource, peuvent donc tirer intérêt à trouver des formes de coopération avec les territoires urbains pour assurer l'approvisionnement en bois-énergie de ces derniers, selon des modalités qu'il reste à définir, tout en optant elles-mêmes pour ce type de solution.

De nouvelles voies de recherche à investir

Afin de prolonger les réflexions menées en 2008, il est proposé, à titre expérimental, de mettre en place, avec le soutien d'une région volontaire, une démarche territoriale d'analyse de la ressource à vocation d'exemplarité, qui, sur la base d'un cahier des charges précis, devra permettre de :

- mettre à jour les synergies potentielles entre filières bois-construction et bois énergie qui peuvent se mettre en place dans des logiques de coopération à l'échelle des territoires,
- déceler les éventuels risques de déstabilisation de filières économiques sur une base objective,
- explorer les méthodes et les conditions d'implication des acteurs territoriaux – forestiers, environnementaux, socio – professionnels – dans la connaissance de la ressource et la définition d'une stratégie commune de valorisation,
- mesurer les impacts des projets de valorisation locale des ressources forestières par le bois-énergie et le bois-construction en matière d'émission de CO² et élaborer des références à destination des décideurs publics (volet du PAT expérimenté en 2009).

Cette démarche serait conçue pour servir de support à l'élaboration d'une stratégie concertée de valorisation de la filière bois.

Favoriser une meilleure articulation des activités de 1^{re} et 2^e transformation

La France est à la fois un important producteur de grumes et un gros importateur de bois transformé. Le fort déficit commercial de la France en matière d'activité de sciages, récurrent depuis de nombreuses années, (522 millions d'€ d'exportation contre 1,53 milliards d'importation en 2007, *sources : sessi, douanes*), est révélateur de faiblesses structurelles dans ce domaine. Les scieries françaises sont essentiellement des petites unités de moins de 50 salariés, implantées en milieu rural, avec un maillage important dans les grandes régions forestières (la Franche-Comté détient le record avec une moyenne d'une scierie pour 7 communes). Seule une dizaine de scieries, sur près de 2 000 en activité, compte plus de 100 salariés. L'intensité capitalistique (montant de l'investissement pour générer un chiffre d'affaire et des emplois) de la première transformation étant élevée, ces petites structures atomisées ne sont pas en capacité de réaliser les investissements nécessaires pour répondre aux besoins et aux normes des entreprises de la deuxième transformation, de la construction-bois en particulier. De ce fait, elles sont largement concurrencées par les grosses unités situées en Allemagne et dans les pays du nord de l'Europe.

Une inadaptation de l'offre de produits sciés en quantité et qualité...

Les causes de cette situation sont bien identifiées :

En premier lieu, les difficultés de mobilisation de la ressource liées à la structure et au morcellement de la propriété privée (qui représente 74 % des ressources forestières françaises) se répercutent sur la performance des scieries.

Les scieurs font, en effet, état de difficultés dans l'approvisionnement et renvoient aux modes de mise en marché, peu dynamiques (vente par lot et sur pied, « maquignonage » en forêt...) et à la qualité hétérogène des bois qui ne répondent pas toujours à leur besoin. Bien souvent, les scieurs vont directement négocier avec les propriétaires. Ils doivent réunir plusieurs propriétaires et trouver un accord sur la cession de parcelles suffisamment importantes pour que l'opération puisse être rentable. Une fois achetés, ils doivent aussi revendre une partie des bois dont ils n'auront pas l'usage (les rémanents, par exemple, à destination des industries papetières). Ce sont en définitive les « coûts de transaction » trop élevés à ce stade de la filière qui constituent une première source d'inefficience préjudiciable à la compétitivité des activités de première transformation dans leur ensemble.

Mais le véritable point de faiblesse se situe à l'articulation de la première et de la deuxième transformation. Un bon nombre de scieries ne sont pas en situation de livrer du bois en volume, à des prix compétitifs, et dans les délais imposés, par rapport au bois transformé à l'étranger dans des unités de production optimisées et à plus grande échelle.

C'est aussi un problème de qualité et d'adaptation à la demande : l'évolution des process et techniques constructives a fait naître le besoin d'un bois répondant à des critères stricts : sec, raboté, abouté, sans nœuds, etc... alors que l'offre des scieries est essentiellement un bois « brut de sciage ». Les entreprises de la seconde transformation sanctionnent cette situation en important massivement le bois aux caractéristiques recherchées (séché, raboté, normé et parfois transformé : panneaux, lamellé-collé...). Il s'agit parfois de bois qui ont poussé en France. Cette inadaptation de l'offre résulte d'un problème d'échelle et de trop faibles capacités d'investissement dans le secteur du sciage qui reste encore largement artisanal et atomisé.

Certains invoquent également des raisons culturelles faisant référence à une méconnaissance des évolutions des marchés de la part des acteurs de la première transformation ; méconnaissance entretenue par une absence de visibilité sur les usages et débouchés finaux des produits qu'ils proposent à la deuxième transformation. L'individualisme des acteurs est également mis en cause dans une profession où les solidarités et coopérations sont trop peu développées.

...qui se traduit par un affaiblissement du tissu d'entreprises artisanales de la 1^e transformation

Ce manque d'adaptation du tissu des scieries françaises à la demande du marché s'est traduit par la disparition d'un grand nombre d'entreprises de sciage au cours de la décennie passée (voir encadré). Il a également eu pour effet de créer des opportunités pour des entreprises de sciage de dimension européenne qui envisagent désormais de s'implanter sur le territoire national, modifiant ainsi le paysage et l'environnement concurrentiel du marché (cf. le projet d'implantation du groupe allemand Pollmeier qui compte s'implanter à Epinal avec l'objectif de transformer plus de 250 000 m³ de bois de hêtre par an).

Un important mouvement de concentration dans la scierie française

Entre 1992 et 2002 le nombre de scieries a diminué de 33 %, alors que la production restait relativement stable (-2.5 %).

Le nombre de salariés baissait de 30 %, de 22 225 à 15 790 salariés.

Les scieries françaises réalisaient dans le même temps d'importants gains de productivité : le volume annuel moyen de sciage par scierie augmentait de 45 % et la production par salarié de 37.5 %.

Le volume de sciage par jour et par salarié augmentait de 37.6 %.

Malgré ce mouvement de concentration, plus de la moitié des 2 400 scieries répertoriées en 2002 ont 5 salariés ou moins.

Source : L'avenir de la scierie française, Maurice Chalayer, mars 2007

S'inscrire dans des démarches collectives à l'échelle des territoires

Aujourd'hui, le maintien du tissu d'entreprises de sciage essentiellement artisanal et situé en milieu rural passe par des démarches innovantes de mutualisation à l'échelle des territoires, et par une meilleure visibilité et structuration de l'offre en produit scié. L'échelle territoriale constitue sur ces deux aspects un espace d'action et de solidarité privilégié.

Encourager les démarches de mutualisation

L'industrie du bois a besoin pour ses machines de bois transformés et répondant à des critères conformes aux normes en vigueur, en particulier pour la construction bois. Pour répondre à cette demande, les scieries doivent investir dans du matériel coûteux : unités de séchage, machines de rabotage et d'aboutage, marquage CE. Mais ces entreprises de la première transformation n'ont souvent pas la taille critique leur permettant d'investir individuellement dans des équipements de ce type. La mutualisation apparaît alors comme un moyen pour ces petites structures d'y accéder.

Les exemples de démarches menées en ce sens sont nombreuses : le PNR du Morvan et l'interprofession Aprovalbois ont mis en place une unité de séchage mobile pour un groupement informel de 8 scieries (cf. illustration 4), le PNR des Bauges a financé en partie l'installation d'un séchoir partagé entre une scierie et une entreprise industrielle d'huissierie (cf. illustration 5)... Certains territoires vont plus loin dans l'intégration : le pôle bois du Haut Forez par exemple réunit dans une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) 200 coopérateurs, propriétaires forestiers et industriels du bois ainsi que la communauté de communes des montagnes du Haut Forez pour réaliser des travaux de séchage, rabotage et marquage CE (cf. illustration 6).

ILLUSTRATION 4

PNR du Morvan : une première expérimentation au service de la mutualisation

Le massif du Morvan dispose à la fois d'une ressource forestière importante (Douglas notamment) principalement exportée et d'un grand nombre d'artisans du bois qui font appel à des bois importés des pays du Nord. Un certain nombre d'actions, visant à recréer des filières courtes, sont mises en œuvre sur ce territoire pour valoriser la ressource en bois local et consolider le tissu d'entreprises locales existant.

Le déficit d'investissement dans des outils de séchage du bois est apparu comme le principal point de blocage de la filière dans le Morvan. Les scieries qui transforment le bois du Morvan n'ont pas les moyens d'investir individuellement dans ce type d'équipement, ce qui permettrait de répondre à l'évolution de la demande émanant des professionnels de la seconde transformation.

Pour pallier ce handicap, un groupement informel de 8 scieries a mis en place une expérimentation consistant à louer pendant 12 mois une unité de séchoir mobile. Sur la base de cette expérience, il s'agit désormais d'aller plus loin en créant une société coopérative qui gérerait cette activité de séchage pour le compte des entreprises associées. Le PNR a aujourd'hui la volonté d'accompagner ce travail de coopération entre entreprises par des actions visant à étoffer l'offre de services des scieries non seulement en équipements de séchage du bois mais aussi en outils de rabotage, de rainurage, etc. Une association a été créée en janvier 2009 : « Artisans bois Morvan » pour promouvoir cette démarche.

ILLUSTRATION 5

PNR des Bauges : inciter les professionnels de la filière locale à s'approvisionner localement

Le PNR des Bauges a mis en place un Pôle d'Excellence Rurale sur le thème de la « modernisation des entreprises de la filière bois ».

Une quinzaine d'entreprises a bénéficié d'aides à l'investissement pour moderniser leur outil de production.

Un projet « phare » a plus particulièrement pour objectif de développer une filière courte et d'inciter les entreprises du bois à transformer du bois local. Ce projet consiste en l'installation d'un séchoir partagé entre une scierie et une entreprise industrielle d'huissierie. Cet équipement permet à l'entreprise d'huissierie de substituer une partie du produit composite qu'elle utilisait jusqu'alors par du bois local fourni par la scierie répondant aux caractéristiques souhaitées. L'unité de séchage fonctionnera avec des déchets-bois des entreprises locales, ce qui permettra de les valoriser alors qu'ils étaient pour partie non utilisés. En contrepartie de cette aide à l'investissement, le PNR compte inciter la scierie à accroître sa part d'approvisionnement local en bois, qui n'est que de 18% actuellement.

ILLUSTRATION 6

Un partenariat Public/Privé pour un développement intégré de la filière locale : l'exemple de la SCIC du Pôle Bois du Haut Forez

Sur cet espace rural de 5 000 habitants, la filière bois constitue la première source de revenus, avec environ 500 emplois directs et indirects dont 160 salariés sur le site de l'entreprise OSSABOIS, leader national de la construction de Maisons à Ossature Bois. Autour de la communauté de communes des Montagnes du Haut Forez, les acteurs locaux de la filière bois sylviculteurs, professionnels de la première et deuxième transformation, se sont réunis pour bâtir un projet commun.

Après plusieurs années de concertation et la labellisation Pôle d'Excellence Rurale, le projet s'est concrétisé par le choix fin 2007 d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) scellant la solidarité nouvelle entre acteurs de la filière. Avec 200 coopérateurs et un budget d'investissement de 3,8 M€, la SCIC pôle Bois du Haut Forez mutualise des outils de séchage, rabotage et marquage CE. Le site de production qui a vu le jour en décembre 2008 a pour objectif de débiter 15 000 m³ de bois séchés en année pleine, avec une montée en charge sur trois ans.

À terme, le pôle doit permettre la création de 7 emplois. Mais au-delà, l'objectif consiste à professionnaliser tous les acteurs de la filière. Grâce au pôle bois, les scieurs pourront accentuer leur spécialisation en qualité et quantité et s'inscrire de manière coordonnée dans le marché. Les propriétaires forestiers, qui détiennent collectivement 45 % du capital de la SCIC, voient le pôle comme un outil de dynamisation de la filière. Pour OSSABOIS enfin, c'est la possibilité de gérer les stocks en flux tendus et d'optimiser ainsi sa trésorerie.

Ces exemples illustrent différents modes de mutualisation que les acteurs publics territoriaux peuvent initier par l'animation locale et des incitations financières. Ils montrent aussi que dans ce secteur très atomisé, n'ayant pas de tradition de coopération, des initiatives peuvent naître, à la condition de mener un intense travail d'animation locale et d'aider les opérateurs à réaliser les investissements nécessaires à leur développement.

Favoriser une meilleure visibilité et structuration de l'offre

Au-delà de ce problème de déficit d'investissement et de coopération du secteur du sciage, la mise en marché du bois transformé souffre également d'un manque de visibilité ; l'offre porte sur de petits volumes, peu standardisés, de qualité insuffisamment garantie, et éclatés sur un grand nombre d'unités de production. S'il ne passe pas par les centrales d'achat, l'acheteur doit aller au devant de chaque producteur pour se fournir en qualité et quantité suffisante.

Pour pallier ces difficultés un certain nombre d'acteurs ont créé des marques collectives à l'échelle de massifs, par exemple Sélection Vosges ou Bois qualité Savoie. Ces démarches permettent de gagner en visibilité et en compétitivité (marque identifiée) et sont un gage de qualité, la marque s'appuyant sur un cahier des charges précis.

La marque est l'élément le plus visible de la démarche, mais ces initiatives sont aussi d'une manière générale une façon d'engager des scieurs dans des démarches marketing, alors que ces opérateurs souffrent d'une méconnaissance de leur marché. Sur certains territoires, la volonté de gagner en visibilité amène les acteurs locaux à se lancer dans des initiatives visant à la reconnaissance d'une « typicité » des bois locaux via la mise en place de démarches de labellisation A.O.C. Le PNR de Chartreuse a engagé des actions en ce sens (cf. *Illustration 7*). Le PNR du Jura s'engage également dans cette voie dans le cadre d'une opération conjointe lancée en France et en Suisse, avec le soutien du programme européen de coopération transfrontalière Interreg et des cantons suisses concernés.

ILLUSTRATION 7

Parc de Chartreuse : gagner en visibilité par la reconnaissance d'une AOC bois

Le massif de Chartreuse est un territoire avec une forte identité forestière qui modèle les paysages, la culture et l'économie locale et bénéficie de la présence d'une ressource forestière spécifique : une forêt de production de 69 000 ha essentiellement peuplée de sapins et d'épicéas de très grandes dimensions, valorisés dans la construction (ossature et pas bardage) à un prix deux fois supérieur aux prix du marché (+ de 300 €/m³ départ scierie).

Le Parc a d'abord acquis une légitimité auprès des acteurs de la seconde transformation en accompagnant, jusqu'à sa mise en service en 2005, la réalisation d'un séchoir à bois répondant aux besoins des charpentiers locaux. Ces derniers ont ainsi pris des parts dans la SEM qui gère le centre de séchage d'une capacité de 800 m³. Les bois de charpente séchée sur le massif trouvent l'essentiel de leurs débouchés dans les bassins de consommation des 3 agglomérations qui le bordent (Chambéry, Grenoble, Voiron). Le Parc continue d'accompagner le fonctionnement du centre de séchage afin de garantir sa viabilité et sa pleine articulation avec les autres projets développés en faveur de la filière :

- un technicien commercial / marketing a été recruté sur 3 ans pour trouver des marchés de proximité pour le bois séché ;
- un dispositif de ramassage des bois a été organisé par le biais de crédits mobilisés par le Parc.

Mais le Parc s'est aussi saisi des possibilités apportées par la LOF de 2001 en accompagnant les acteurs de la filière pour engager une démarche de certification AOC des gros bois de Chartreuse. L'INAO a validé, en octobre 2008, le démarrage de la procédure de certification qui devrait arriver à son terme d'ici 1 à 2 ans. C'est le CIBC (Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse), interprofession locale regroupant les acteurs de la filière bois de Chartreuse depuis les propriétaires, privés et publics, jusqu'aux entreprises de seconde transformation, qui portera la procédure de certification. Cette interprofession adhère à l'interprofession départementale et a pu faire appel à elle pour des études particulières.

De manière complémentaire et souvent liée aux démarches visant à améliorer la visibilité de l'offre en bois scié (marques, démarches AOC), une autre voie repérée consiste à regrouper l'offre en des points d'entrée unique à l'échelle d'un territoire ou d'un massif, au travers d'une structure dédiée qui assure, via un interlocuteur unique, la promotion et la commercialisation, la standardisation et la structuration d'une gamme de produits. C'est la voie empruntée par le groupement coopératif ULIS qui rassemble une dizaine de scieurs du massif des Landes (cf. illustration 8).

La structure joue un rôle d'interface en assurant la communication et la promotion des produits auprès des acheteurs. En interne, le groupement travaille sur l'amélioration des cahiers des charges, sur les méthodes de travail, la qualité. La marque est déposée à l'INPI, dispose d'un contrat de licence, d'une charte de qualité.

Le groupement permet, par exemple, de développer une gamme de produits ossature et charpentes (séchés, rabotés, chanfreinés, traités), de qualité, de calibrage, d'étiquetage, de certification standardisés.

Le groupement est conçu comme un vecteur fort de promotion d'une essence locale. Dans le cas du groupement ULIS, chaque scieur s'engage par contrat sur un objectif de promotion d'une marque collective qui valorise le pin maritime. D'autres groupements se sont créés pour faire face au pouvoir de commercialisation et de distribution des grands distributeurs, qui travaillent sur de très gros volumes, en axant leur action sur une stratégie de communication forte sur des essences (ex. le Douglas, avec un rôle de portage fort de la part de l'Interprofession). Ces démarches ont vu le jour en particulier dans l'Est de la France, où les acteurs positionnés sur les mêmes essences que ceux d'Europe centrale, doivent s'organiser pour faire front face à une concurrence très vive.

ILLUSTRATION 8

ULIS : un groupement de scieurs au service de la structuration de l'offre et de la promotion du pin maritime des Landes

A l'origine de la démarche, 25 entreprises du massif des Landes se sont regroupées dans le début des années 2000, pour faire face aux difficultés de la profession, en passant commande, dans un premier temps, de trois études diagnostic pour les aider à mieux identifier les causes de leurs difficultés.

En 2005, 9 entreprises des Landes et de la Gironde se sont constituées en coopérative SARL (CCI porteur du projet, financements DRIRE, Région, Conseil général) à la suite de cette démarche, afin de mener une action commerciale et de promotion du pin maritime. Aujourd'hui le groupement compte 7 entreprises landaises et 3 girondines, dont 2 scieurs de charpentes, employant de six à une quarantaine de salariés.

Le marché ciblé est celui de la construction-bois, identifié à partir d'une enquête réalisée auprès des professionnels (architectes et constructeurs) qui faisait ressortir :

- un faible emploi du pin maritime par manque d'offre,
- un manque de lisibilité sur l'offre,
- un manque de réactivité des scieries,
- une image du pin dévalorisée.

L'objectif de la coopérative consiste dès lors à :

- mutualiser les achats de fournitures et de services (sécurité, roulements mécaniques, huiles de carburants...), hors acquisition de matières premières, afin de réduire les coûts en scieries grâce à de plus grands volumes,
- structurer une offre commerciale commune à l'ensemble des membres : définition du marché ciblé, des produits standards qui en découlent et structuration de l'offre.

Chaque scieur se positionne suivant ses possibilités et sa réactivité en mettant une partie de sa production en commun.

De nouvelles voies de recherche à investir

Sur la base de ces constats et des initiatives déjà repérées, il paraît souhaitable :

- d'approfondir la connaissance et la capitalisation des démarches de mutualisation mises en œuvre sur les quelques territoires précurseurs autour des acteurs économiques de la filière,
- de consolider l'analyse des supports juridiques et de production mis en œuvre,
- de favoriser les échanges entre territoires pour une meilleure information et appropriation des « bonnes pratiques »,
- d'approfondir la connaissance des démarches visant à améliorer la visibilité et la structuration de l'offre,
- de mettre à l'étude une démarche coordonnée de rapprochement offre-demande à l'échelle d'une région pilote (réalisation d'un site internet, annuaire des professionnels, structure juridique dédiée...).

Favoriser l'innovation et le transfert de compétences

Ces dernières années, le marché de la construction-bois a progressé à un rythme deux fois plus rapide que celui de la construction dans son ensemble. Si la tendance paraît marquer le pas dans le contexte actuel de crise économique, il semble toutefois que le bois-construction résiste mieux que le secteur de la construction dans son ensemble. Il continue même à progresser en termes de part de marché (aujourd'hui aux alentours de 5 %), confirmant l'engouement croissant du public pour ce type de produit.

L'argument environnemental, le goût nouveau du public pour les matériaux durables et naturels, les efforts déployés en matière de R&D par la profession pour offrir des solutions constructives innovantes et répondant aux normes (garanties, sécurité, réglementation thermique,...) expliquent l'attrait croissant et la progression de la demande en bois-construction. Mais ces évolutions entraînent une évolution profonde et rapide des métiers, savoir-faire et compétences, que les professionnels devront pouvoir rapidement maîtriser et intégrer sous peine d'être marginalisés. Dans un tissu qui reste très artisanal et composé de très petites entreprises souvent unipersonnelles, un accompagnement des professionnels, pour le transfert de l'innovation et des compétences désormais requises, devient un enjeu essentiel pour le maintien d'un tissu d'entreprises qui irrigue l'ensemble des territoires et accompagne la montée en puissance de la demande en bois-construction.

Un marché en évolution...

Le marché de la construction bois est marqué par une double évolution : la montée en puissance de l'éco-construction et l'arrivée d'opérateurs industriels.

Aujourd'hui, de nouveaux acteurs issus du monde industriel se positionnent, « majors » de la construction ou entreprises qui ambitionnent de transposer leur savoir-faire acquis sur des marchés connexes. C'est le cas par exemple, de la société Bénéteau, 1^{er} constructeur mondial de voiliers qui investit ce créneau en construisant une unité de production en Vendée capable de réaliser, à partir de septembre 2009, 600 maisons par an sur le segment de la maison haute performance environnementale (illustration 9). C'est le cas également de l'entreprise Gascogne Wood Products, spécialiste du bois dans l'habitat dans les Landes, qui proposera également une nouvelle offre constructive courant 2009 développée sur la base de nouvelles techniques industrielles de construction (cf. illustration 10).

ILLUSTRATION 9

Bénéteau se lance dans la maison ossature bois

Bénéteau se lance sur le marché de l'habitat résidentiel avec des maisons de ville à ossature bois. Le groupe nautique vendéen vient de créer une nouvelle filiale dénommée BH pour industrialiser la fabrication de ces maisons. Il va s'appuyer sur une usine ultra-moderne dotée d'une capacité de production 600 logements par an. Implantée en Vendée sur un site non dévoilé à ce jour, elle devrait être opérationnelle en septembre 2009 et employer une centaine de salariés au démarrage.

Sur ce nouveau marché, Bénéteau vient de décrocher, en partenariat avec Financière Duval, un appel d'offres lancé par le bailleur SNI (groupe Caisse des dépôts) pour la conception et la réalisation de 300 maisons de ville à ossature bois. Déjà présent sur l'habitat de loisirs avec les mobilhomes o'Hara et IRM (200 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2007), le groupe vise un chiffre d'affaires sur l'activité habitat de 300 millions d'euros à l'horizon 2012.

ILLUSTRATION 10

Un acteur de la construction du massif des Landes se lance dans la maison bois en pin maritime

Dans un marché de la construction de maisons individuelles en pleine mutation, Gascogne Wood Products, acteur majeur de la construction sur le massif aquitain, se lance dans la maison bois avec la première offre industrielle de murs à ossature bois en pin maritime.

Le nouveau concept de murs à ossature bois de Gascogne Wood Products utilise exclusivement du pin maritime, une ressource naturellement durable, certifiée PEFC.

L'ossature est en bois massif 100 % pin maritime et permet une longueur de barres jusqu'à 12 m avec une grande stabilité pour une hauteur maximale de 3 m.

Un bureau d'études intégré prend en charge la conception avec des outils CAO/DAO et réalise l'étude de prix de l'ouvrage. Un bureau des méthodes gère la production avec l'optimisation des coûts et des délais de fabrication dans le respect du système d'assurance qualité.

La préfabrication industrielle sur le site de Gascogne Wood Products à Marmande (Lot-et-Garonne) permet une réduction du temps de pose sur chantier et un meilleur contrôle qualité. Les murs bois sont conditionnés et protégés avant expédition. Chaque livraison s'accompagne d'un guide technique de mise en œuvre.

Gascogne Wood Products propose un système unique d'ancrage des murs, afin de réduire le temps de pose sur chantier, qui a fait l'objet d'un dépôt de brevet.

Le concept « murs bois de Gascogne » offre une structure complète extérieure et intérieure : bardage, tasseau, isolation, plaque de plâtre, pare vapeur, habillage intérieur avec par exemple du lambris. Il permet de répondre aux normes en vigueur : contribution au respect de l'actuelle réglementation thermique du bâtiment RT2005, réponse aux futures exigences réglementaires (label BBC- Effinergie)

Ces nouveaux entrants sont attirés par les perspectives de croissance du marché et par les possibilités ouvertes par le développement de nouveaux process de fabrication dans le domaine de la Maison Ossature Bois, préfabriquée en atelier, à l'aide d'outils à commande numérique, et installée en quelques jours sur site.

L'industrialisation des procédés de fabrication permet une meilleure maîtrise des coûts, de la qualité, des délais de construction. Elle permet également d'optimiser les rendements, de gagner en productivité. Elle met en jeu de nouvelles techniques innovantes et ouvre de nouvelles voies en termes de débouchés à grande échelle, de la maison individuelle aux projets d'habitat collectif en passant par les résidences de tourisme.

... qui demande une progression des compétences et un effort de R&D

Dans ce contexte de fortes mutations de la profession, on assiste à une évolution rapide des métiers et des compétences requises. Les professionnels du bois doivent notamment être en mesure de relever le défi de la maîtrise des nouvelles techniques de fabrication destinées à améliorer les performances énergétiques des bâtiments et de s'adapter aux nouveaux standards : nouvelle réglementation thermique, bâtiment à haute performance énergétique, standard passif.

Dans les grandes entreprises les fonctions d'études et de R&D prennent une place de plus en plus importante en amont du process de fabrication. Elles sont de plus en plus sollicitées par les entreprises pour affronter la concurrence des autres matériaux et proposer de nouvelles solutions constructives compétitives. Elles sont, d'autre part, fortement mobilisées pour répondre aux défis techniques auxquels les acteurs du secteur sont confrontés pour se hisser au niveau des standards exigés par les nouvelles normes et réglementations en vigueur et à venir (en particulier la réglementation thermique RT2012). Les pôles de compétitivité (Xylofutur en Aquitaine, Fibres Naturelles Grand Est...) et centres de compétences dédiés jouent dans ce domaine un rôle d'appui pour faire progresser la filière dans son ensemble.

Les TPE, quant à elles, sont généralement peu intégrées dans les réseaux d'innovation et les pôles de compétitivité ; elles sont de ce fait moins bien armées que les grandes entreprises pour faire face à ces défis.

Le renforcement de la culture professionnelle, de la maîtrise des innovations et des nouveaux savoirs faire constitue, dès lors, pour ce tissu d'entreprises et les territoires qui les accueillent, un enjeu majeur sur lequel les acteurs locaux doivent être en mesure d'apporter des réponses.

Favoriser les processus d'innovation et leur diffusion au sein du tissu des petites et moyennes entreprises

Des dynamiques d'échanges entre la recherche et les entreprises peuvent s'enrichir, à l'échelle des territoires, pour favoriser les processus d'innovation et leur diffusion au sein du tissu des petites et moyennes entreprises.

C'est en partant de cette analyse que la Chambre des Métiers des Vosges a décidé de proposer un projet de Pôle d'innovation de l'artisanat : « Matériaux et systèmes constructifs bois ». Ce pôle vise à rapprocher les TPE et PME de la filière bois des centres de recherche et de formation : le CRITT bois d'Epinal et les entités du Campus Fibres dont le pôle de compétitivité Fibres. L'objectif est de favoriser le développement des entreprises artisanales de cette filière par le transfert de compétences, l'amélioration des systèmes constructifs et l'innovation (cf. illustration 11).

ILLUSTRATION 11

Un projet de pôle national d'innovation dans les Vosges pour soutenir les artisans

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Vosges, proche d'un pôle de recherche et développement (Campus Fibres), située au cœur du 2^e département forestier de France et fort d'une filière artisanale importante, porte un projet de pôle national d'innovation et de l'artisanat, dans le but d'apporter aux TPE françaises de la filière bois, un appui technique leur permettant de se positionner de manière compétitive sur le marché en développement de la construction bois.

Le pôle s'adressera aux entreprises artisanales de la 1^{re} et 2^e transformation du bois : scieurs, fabricants de produits constructifs bois, entreprises réalisant des constructions bois.

Pour remplir ses missions, le pôle d'innovation développera des partenariats opérationnels avec les centres de recherche du bois. Il s'appuiera sur le CRITT bois d'Epinal et les entités du Campus Fibres (ENSTIB, Pôle de compétitivité Fibres, LER-MAB/laboratoire de recherche du bois...)

L'objectif du pôle est de travailler avec les réseaux existants pour diffuser aux TPE des solutions appropriées et de l'information pour développer des programmes de recherche répondant aux problématiques collectives identifiées.

De nouvelles voies de recherche à investir

Dans la poursuite des travaux engagés en 2008, il est proposé de mener des travaux de approfondissement et d'animation dans le but de :

- mieux identifier les besoins et repérer les dispositifs mis en place pour favoriser la montée en compétence des artisans du bois ;
- aider les territoires à bâtir une offre de formation et d'appui technique auprès des professionnels du bois.

La formation professionnelle constitue en effet un autre champ d'intervention pour faire évoluer les pratiques et les savoir-faire. L'objectif consacré dans le cadre du Grenelle de l'Environnement de soutenir le secteur de l'éco-construction constitue un axe fort autour duquel les moyens devraient être centrés. Or le manque de compétences disponibles peut être un facteur limitant de cet objectif. Des réflexions pourraient être engagées avec les organisations professionnelles et les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) afin d'accompagner le développement des compétences des salariés du bâtiment dans le champ de l'éco-construction en général et de la construction bois en particulier.

Faire de la commande publique et des politiques d'urbanisme des vecteurs efficaces de développement de la filière bois

L'engouement du public pour la construction bois ne constitue pas un gage de développement d'une offre constructive locale valorisant de surcroît les ressources forestières du territoire. Avec la diffusion du modèle de la maison ossature bois (MOB), pré-fabriquée en atelier et « prête à-poser », les acteurs de la construction-bois peuvent, plus que par le passé, s'affranchir des « contraintes » de distance aux marchés, d'autant que les coûts de transport représentent, en dépit du renchérissement des prix de l'énergie, une part résiduelle des coûts de revient dans la chaîne de valeur. Dans ces conditions, la valeur ajoutée liée à cette activité économique n'est pas nécessairement créée sur le territoire où se destine l'implantation finale de la construction.

Le positionnement affirmé du bois-construction comme réponse aux enjeux du développement durable pourrait toutefois inciter à privilégier la valorisation de l'origine locale des bois dans un souci de cohérence : le bois local présente, de fait, un meilleur bilan carbone que le bois importé. Cet argument motive déjà certains industriels de la maison bois à se tourner vers du bois produit localement ou à s'impliquer dans l'organisation d'une offre locale répondant aux critères de la construction lorsque celle-ci n'existe pas. Il y a quelques années encore, cette préoccupation était reléguée au second plan. La question environnementale devenant un argument de vente, les constructeurs cherchent, pour donner de la cohérence à leur argumentaire commercial, à développer des pratiques « vertueuses » sur lesquelles ils pourront dès lors communiquer. L'intégration de normes environnementales de plus en plus exigeantes pourrait à l'avenir inciter de plus en plus d'acteurs de la construction à adopter ce type de comportement.

Promouvoir le volontarisme des collectivités publiques

Au-delà de ces démarches spontanées, l'acteur public local peut contribuer, par une action volontariste, à rapprocher l'offre de la demande pour une valorisation locale du bois qui contribue davantage au développement économique des territoires.

Deux voies complémentaires sont envisageables. D'une part, la voie réglementaire au travers des documents d'urbanisme : c'est la voie empruntée dans les Landes de Gascogne, où plusieurs collectivités et territoires de projet travaillent de concert dans le cadre d'une approche cohérente portant sur les formes urbaines et la définition de référentiels constructifs visant à favoriser l'émergence d'un type d'offre identitaire sur laquelle les professionnels locaux peuvent adhérer et se positionner (cf. illustration 12).

ILLUSTRATION 12

Pays des Landes de Gascogne, une politique d'urbanisme au service de la filière bois locale

Depuis les années 90, le Pays connaît un regain d'attractivité démographique (+1% par an). L'airial, forme traditionnelle et singulière d'occupation de l'espace et composante majeure de l'identité culturelle et paysagère locale, s'en est trouvée menacée face au risque d'une urbanisation nouvelle et mal maîtrisée. Les élus locaux s'en sont émus et ont fixé alors pour priorité première la mise en œuvre d'une politique d'urbanisme ambitieuse à l'échelle du Pays.

Point de départ de cette réflexion, la réalisation d'un « Livre Blanc de l'urbanisme » visant à défendre les valeurs partagées dans ce domaine. Instillées dans les outils opérationnels de gestion de l'espace au travers des chartes paysagères et d'urbanisme, mais aussi des PLU et cartes communales, les références constructives qui y ont été énoncées revêtent un caractère prescriptif.

Mais pour aller plus loin les élus ont souhaité lancer une réflexion visant à proposer une offre en termes d'habitat et de mode d'habiter plus intégrée. Avec l'école d'architecture de Bordeaux a été lancé un inventaire du bâti existant, axant la réflexion sur l'utilisation du bois dans la maison landaise traditionnelle. L'idée étant que le bois, majoritairement utilisé dans les dépendances (étables, écuries,...), de forme simple, mais assez diverse, peut être source de réinterprétation contemporaine. Il s'agissait de stimuler un type d'offre identitaire, économiquement viable et valorisant la ressource forestière locale. Les collectivités se sont lancées alors dans une série d'opérations pilotes et innovantes de constructions de logements à caractère social qui ont fait la démonstration de la possibilité de concilier l'ensemble de ces exigences.

Aujourd'hui, l'engouement du public pour la maison ossature bois est bien réel mais l'enjeu s'est déplacé. Avec le développement de la maison bois « prête-à-poser », il s'agit pour le pays de maîtriser les formes architecturales en évitant l'importation du modèle du « chalet suisse » qui nuirait à l'identité des lieux, et qui de surcroît n'aurait aucun effet sur la dynamisation des filières d'approvisionnement local. Pour y faire face, deux voies complémentaires sont posées : la première, attirer sur le territoire un constructeur enclin à développer une offre industrielle à grande échelle valorisant la ressource locale et adoptant les références architecturales souhaitées. Des démarches ont été lancées en ce sens.

La deuxième voie passe par le succès d'initiatives menées par les acteurs économiques locaux, comme celle du groupement de scieurs ULLIS, dans le cadre duquel une dizaine d'entreprises de scieries du massif landais œuvrent désormais de concert pour faire changer les pratiques des concepteurs et distributeurs autrefois réticents, et imposer enfin, comme une évidence, l'emploi des essences locales.

L'autre voie privilégiée et complémentaire à la première est celle de la commande publique, au travers des équipements publics et de l'habitat social notamment. Il convient à cet effet de rappeler que l'investissement des administrations publiques locales représente, selon l'INSEE, 10 % de l'investissement de l'économie française et près de 75 % de l'investissement public. Les montants en jeu mettent en évidence l'importance de l'effet de levier sur lequel les collectivités publiques peuvent ainsi agir.

Des démarches volontaristes ont été mises en œuvre sur quelques territoires pilotes dans ce domaine. C'est le cas du Conseil général des Vosges qui a élaboré une charte en 2007 à laquelle les collectivités locales sont invitées à se rallier (cf. illustration 13). Au travers de cette charte, le Département s'engage à donner un appui technique, d'ingénierie, et financier aux collectivités locales qui privilégient l'emploi du bois dans les constructions publiques. L'objectif du Conseil général des Vosges consiste à offrir une vitrine valorisant le bois sur l'ensemble du territoire départemental afin de créer des références et dynamiser la filière. La charte précise également que, dans la mesure du possible, le projet doit intégrer l'utilisation d'essences locales et en particulier celles touchées largement par la tempête du 26 décembre 1999.

ILLUSTRATION 13

Conseil général des Vosges, une charte pour inciter les collectivités locales à valoriser le bois local

La charte élaborée en 2007 a pour objet de promouvoir le bois-énergie et l'utilisation du bois dans la construction, à travers des opérations exemplaires, aux usages d'économie communale, technique et touristique dans le but de constituer sur l'ensemble du territoire vosgien, une large vitrine mettant en avant les qualités naturelles de ce matériau.

En ce qui concerne le bois-construction, le Département des Vosges, en fonction de l'exemplarité du projet proposé, s'engage auprès des collectivités signataires à :

- accompagner les maîtres d'ouvrage, à leur demande, tout au long de la démarche de conception-réalisation. Les Services de la Direction Vosgienne du Patrimoine assurent ponctuellement et gratuitement le rôle de conseil et de soutien aux collectivités locales qui le souhaitent ;
- constituer un réseau valorisant le bois construction sous forme d'une vitrine départementale et mettre en œuvre tous les moyens en sa possession propres à encourager et promouvoir la réalisation d'opérations significatives et exemplaires ;
- bonifier de 10 points la subvention accordée au titre de l'aide aux communes avec, en outre, un passage à 60 % d'aide départementale et le cumul possible des subventions à hauteur de 80 % du montant H.T. de la dépense, toutes sources confondues.

Pour les opérations non subventionnables au titre de la procédure des aides aux communes (pouvant bénéficier de la DGE ou non), les projets reconnus exemplaires par le Comité de Pilotage de la Charte peuvent bénéficier d'une subvention spéciale de 10% du montant des travaux HT. Cette subvention est plafonnée à 45 000 €.

Par coût global, on entendra coût de construction + coût de maintenance et d'exploitation + coût de grosses réparations + coût de déconstruction (ceci sur la base d'une durée de vie à 30 ans). Cette analyse de projet de construction bois en coût global a pour but d'évaluer l'influence des coûts différés et de donner à la collectivité locale tout éclairage sur la pertinence des choix opérés.

S'appuyer davantage sur les Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement,

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), à travers leur mission de conseil aux collectivités, interviennent dans sur les deux aspects, réglementations urbanistiques et commande publique. Ils sont amenés à accompagner les collectivités dans la définition des documents d'urbanisme (SCOT, PLU) ainsi que des chartes paysagères ; ils peuvent également conseiller les maîtres d'ouvrages publics (au titre de la loi MOP) dans la définition de leur commande et, en particulier, dans le choix des matériaux en fonction des contraintes architecturales et paysagères.

Le rapprochement engagé avec les CAUE dans le cadre du travail conduit en 2008 a vocation à être approfondi, sur la base d'expériences locales, afin d'identifier puis de lever les freins – règlementaires, architecturaux, traditionnels... – à l'usage du bois local dans les constructions publiques.

Les Communes forestières se saisissant de la volonté affichée par le Grenelle de l'environnement de promouvoir l'usage du bois dans la construction, peuvent constituer des terrains d'expérimentations privilégiés pour croiser le double enjeu de la commande publique et de l'usage du bois local.

De nouvelles voies de recherche à investir

Les expériences identifiées et quelques autres menées dans le même esprit méritent d'être analysées afin d'en mesurer les impacts en termes d'effets d'entraînement sur la filière économique locale. Il s'agit en particulier d'éclairer les conditions et les éventuelles limites au « fléchage » des ressources locales, dans le respect des règles de mise en concurrence définies dans le cadre des marchés publics.

En effet, comme il est rappelé dans le « Guide de l'achat public éco-responsable : le bois, matériau de construction » publié en 2007 par l'Observatoire économique de l'achat public, l'acheteur public ne peut exiger spécifiquement du bois d'origine locale. La collectivité ne peut pas non plus demander explicitement dans son cahier des charges que les matériaux de construction soient issus de sapins locaux, par exemple, ou de sapins provenant d'une forêt donnée. Toutefois, il est possible pour un pouvoir adjudicateur de recourir, sous certaines conditions, à des fournitures en bois provenant de massifs forestiers locaux en utilisant des montages juridiques qui doivent être parfaitement maîtrisés. Ceux-ci pourront faire l'objet d'une étude approfondie et d'une présentation didactique afin d'assurer la plus grande sécurité juridique aux acheteurs locaux qui s'engageraient dans une démarche de valorisation de la filière bois.

Éléments de conclusion

La démarche mise en œuvre a permis de faire émerger des questionnements, repérer les points de blocages, esquisser des pistes d'action à promouvoir à la lumière des expériences engagées sur quelques territoires précurseurs. Dans un champ exploratoire qu'il s'agissait avant tout de mieux cerner et baliser, quelques principes généraux et acquis se dégagent et peuvent être énoncés à ce stade de la réflexion :

En premier lieu, démarches territoriales apparaissent comme un cadre d'action privilégié pour lever certains freins majeurs au développement des filières bois-construction et bois-énergie. Les modalités d'action mises en œuvre sur des territoires précurseurs pour y faire face constituent des points d'appui sur lesquels se baser pour favoriser leur diffusion et aller plus loin dans les voies qui y ont été tracées.

Dans des secteurs où les logiques d'organisation et de marché se dessinent à des échelles variables mais souvent nationale, internationale voire mondiale, l'investissement local des collectivités et territoires de projet – aussi bien en ingénierie, animation qu'en soutien financier – conserve dès lors toute sa légitimité et sa pertinence. Face à une filière éclatée en de nombreux acteurs aux intérêts souvent divergents (propriétaires forestiers, scieurs, industriels de la papeterie ou de la construction, artisans...), le territoire représente de fait un espace de gouvernance favorisant le dialogue et la solidarité entre ces acteurs afin d'élaborer une stratégie et des réponses opérationnelles partagées.

Dans un contexte de croissance forte de la demande liée à la montée en puissance des préoccupations environnementales, les territoires ruraux ont une carte majeure à jouer. Ils peuvent, en actionnant certains leviers d'action identifiés, tirer un meilleur parti de ce développement au bénéfice de l'activité et de l'emploi local. Il s'agit tout à la fois de répondre à des enjeux de développement local mais aussi d'apporter une contribution aux enjeux macro-économiques de la filière bois, et globaux tels qu'ils se posent en matière de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique.

Cet investissement des collectivités suppose toutefois la prise en compte de plusieurs conditions. D'une part, il impose aux collectivités un effort pour mieux appréhender la complexité des logiques et stratégies d'acteurs économiques aux intérêts multiples, et de savoir les croiser avec les logiques d'action territoriales. D'autre part, si dans le cadre de cette note les modalités d'action se présentent de manière segmentée pour favoriser la clarté du propos, les stratégies mises en œuvre trouvent leur pleine efficacité à condition de saisir les problématiques posées dans leur globalité : par une meilleure connaissance de la ressource, par une action simultanée pour la modernisation des entreprises et la promotion de démarches collectives, par l'accompagnement et la formation des artisans, par le soutien de la demande via la commande publique.

Les solutions mises en œuvre sur les territoires ne sont cependant pas universelles. Elles font appel à l'innovation et à des approches à chaque fois réinventées en fonction du contexte territorial dans lequel

elles prennent place. Chacune des expériences relevées s'inscrit dans une culture et une histoire locale souvent longue où les acteurs présents, les dispositifs d'animation mis en œuvre ont largement orienté les choix qui y ont été opérés. Il en va ainsi de l'intérêt de favoriser les échanges entre ces territoires et de capitaliser les expériences et les solutions émanant d'acteurs variés, dans le cadre de coopérations inter-territoires, et en lien avec les dynamiques des Réseaux ruraux régionaux.

Cette action volontariste des collectivités locales suppose également le renforcement des politiques publiques (Etat, Régions et Départements) en faveur du bois construction – tout autant que du bois énergie – en soutenant par exemple les démarches collectives de modernisation des entreprises de sciage, ou encore les diagnostics préalables de la ressource.

Enfin, la démarche mise en œuvre dans le cadre de ces travaux laisse en suspens un certain nombre de questionnements ciblés qui devront faire l'objet d'investigations complémentaires à engager ou poursuivre à l'issue de ces travaux.

Personnes interviewées dans le cadre de la démarche

- Etienne BIED-CHARRETON, Président de la Communauté de communes des montagnes du Haut-Forez
- Jacques BOULAY, Chargé de mission, Chambre de métiers et de l'artisanat des Vosges
- Gérard CARTALADE, Scandibois, Chef d'entreprise de deuxième transformation du bois (construction bois)
- Pascal CHAZAL, PDG d'OSSABOIS, Constructeur de maisons ossature bois
- Roland CLAUDET, Chalets Claudet, PDG de l'entreprise (chalets et maisons bois)
- Lionel COURTOIS, Animateur de la charte forestière de territoire du Trièves
- Bernard DELCROS, Président de la Communauté de communes du pays de Murat (Maire de Chalinargues), Vice-président du Conseil général du Cantal, Membre du bureau du pays de Saint-Flour Haute-Auvergne
- Catherine DEHUREAU, Responsable du développement économique, Communauté de communes de Mimizan
- Laetitia DERU, Directrice générale de la SCIC pôle bois du Haut-Forez
- Camille GODOT, Responsable du groupement de scieurs ULIS
- Marion HOCQUET-GARNIER, Interprofession Aprovalbois Bourgogne
- Samuel HOUEMONT, Animateur du pays, Chef de projet Leader du pays de Saint-Flour Haute-Auvergne
- Sébastien IROLA, Animateur de la charte forestière de territoire de la Communauté de communes du Chalabrais
- Bernard LABONNE, Chargé de mission à la DIACT Massif Central, Membre fondateur de la SCIC pôle bois du Haut-Forez
- Vincent LIGER, Animateur de la charte forestière de territoire, Chargé de mission agriculture – forêt – économie, Pays Bourian
- Nolwenn MARCHAND, Chargé de mission, FNCoFor
- Sylvie MIGUET, Animatrice de la charte forestière de territoire du Parc naturel régional des Bauges
- Isabelle MOLIN, Directrice information – communication, Pilote du projet pôle innovation de l'artisanat « matériaux et systèmes constructifs bois », Chambre de métiers et de l'artisanat des Vosges.
- Valérie NIER, Présidente de l'association de valorisation des bois du Trièves (AVBT) (association des scieurs du Trièves), Vice-présidente de l'association « Bois des Alpes »
- Sylvain OUGIER, Animateur de la charte forestière de territoire, Responsable du pôle forêt – bois du PNR de Chartreuse
- Nathalie PAWLY, Chargé de mission, Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bourgogne
- Michel PERRIN, Directeur opération du Comité national pour le développement du bois
- Daniel PONTA, Gérant d'une entreprise de travaux forestiers, fournisseur de plaquettes forestières
- Edouard PROST, Directeur adjoint du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Bernard ROUCHALEOU, Directeur du Pays des Landes de Gascogne
- Anne-Lise SURJUS, ARFOBOIS, Interprofession bois en Languedoc Roussillon
- Didier VERLYNDE, responsable filière « Bois – Energie – Environnement » à l'Agence de développement de la Nièvre « Fibre active »
- Carole ZAKIN, Animatrice de la charte forestière de territoire du Parc naturel régional du Morvan

ETD à votre service

Centre de ressources national pour la promotion du développement territorial, ETD propose un ensemble de publications et de services à destination des élus et des techniciens des collectivités et de leurs groupements. Fondés sur des travaux d'observation et d'analyse, ils visent à accompagner les territoires de projet dans leur démarche de développement et les Régions et les Départements dans leurs politiques de soutien aux territoires.

Une méthode de travail



ETD fonde son activité sur des programmes de recherche-développement conduits avec des associations d'élus, des territoires de projet, des conseils régionaux et généraux, des ministères ou encore des organismes publics... Ces programmes sont orientés vers la production de documents méthodologiques et pédagogiques, tout particulièrement dans les domaines du développement durable, du développement économique, de l'environnement, de la planification spatiale, des services à la population, des politiques territoriales et de l'ingénierie territoriale.

Une offre de services



ETD propose un ensemble de services. Certains sont accessibles à tous comme **Allô Territoires Services** : 01 45 75 15 15, le site internet : projetdeterritoire.com, les journées d'échanges, les listes de discussion professionnelles ou la diffusion d'offres d'emploi... D'autres sont réservés à ses adhérents : service documentaire, interventions à la demande, atelier d'aide à la rédaction de cahier des charges, aide au lancement de consultations...

Contacts

Régions : **Annabelle Zimmermann**, Départements : **Annabelle Boutet**, Territoires : **Tiphaine Kervadec**
30 rue des Favorites 75015 Paris, Tél. 01 43 92 67 67 – Fax : 01 45 77 63 63